

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 19 décembre 2008  
(convocation du 8 décembre 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Décembre Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. MOGA Alain (à partir de 13 h 15)  
M. CAZABONNE Alain à Mme DESSERTINE Laurence (à partir de 13 h 15)  
M. CAZABONNE Didier à Mme. LIRE Marie Françoise  
M. FAVROUL J.Pierre à M. LABARDIN Michel (à partir de 11 h 30)  
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick  
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle (jusqu'à 11 h 40)  
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis  
Mme CAZALET A. Marie à M. BRON J. Charles (de 9 h 30 à 11 h)  
M. CAZENAVE Charles à M. GAÜZERE J. Marc (jusqu'à 10 h 10)  
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel  
M. DAVID Yohan à M. DAVID J. Louis (à partir de 10 h 50)  
M. DELAUX Stéphan à Mme WALRICK ANNE (à partir de 12 h 50)  
Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques  
Mme. DELATTRE Nathalie à M. GAUTE Jean-Michel

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul  
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique (jusqu'à 12 h 05)  
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DELAUX Stéphan (à partir de 12 h 05)  
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia Mme TOUTON Elisabeth (à partir de 12 h 50)  
M. DUCASSOU Dominique à M. DUCHENE Michel (à partir de 12 h 05)  
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime  
M. FAYET Guy à M. PUJOL Patrick  
Mme LAURENT Wanda à M. LOTHaire Pierre (à partir de 12 h 45)  
M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max (à partir de 11 h 35)  
M. PALAU J. Charles à M. SOLARI Joël (à partir de 13 h 20)  
M. REIFFERS Josy à M. JUPPE Alain  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - LE BOUSCAT - Aménagement du centre ville - Marché 06197  
U - Avenant n°1 - Autorisation**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine poursuit la restructuration de centre ville du Bouscat, consistant en un réaménagement des places Gambetta et Jean Jaurès, d'une partie de la rue Emile Zola, de la rue Coudol, et la création d'une voie nouvelle entre la rue Paul Bert et la rue Formigé.

Ces travaux, qui comprennent une tranche ferme et une tranche conditionnelle, ont été confiés par marché 06197U à l'entreprise SO.GE.BA pour des montants respectifs de 1 760 815,70 € HT et de 843 438,88 € HT ce qui représente un total de 2 604 299,58 € HT soit 3 114 742,30 € TTC.

Le projet comporte la fourniture et la pose de mobilier urbain de type standard, ainsi que le prévoit la convention cadre adoptée le 27 mai 2005 relative notamment aux modalités techniques et financières de réalisation d'ouvrages de compétence communale par la Communauté urbaine de Bordeaux, et la fourniture et la plantation d'arbres d'alignement.

Les travaux de la tranche ferme sont actuellement suspendus afin de permettre le règlement d'une procédure foncière retardée, ce qui a entraîné l'affermissement de la tranche conditionnelle.

A ce moment de l'exécution des travaux, la Ville du Bouscat souhaite qu'il soit mis en œuvre des mobilier plus élaborés et que soient plantées des essences d'arbres différentes de celles retenues au marché.

Ce choix, que la commune a décidé d'assumer financièrement, entraîne un dépassement du montant de chacune des tranches de la manière suivante:

- tranche ferme : dépassement de 56 875,37 € HT soit 3,23 % d'augmentation

Prestations	Coût initial	Nouveau coût	Ecart
Mobilier urbain	55 906,50	83 293,57	27 387,07
Arbres	26 535,00	56 023,30	29 488,30
Total	82 441,50	139 316,87	56 875,37

Par ailleurs, il convient de prolonger le délai d'exécution de la tranche ferme de 1 mois, afin de tenir compte des délais de livraison.

- tranche conditionnelle : dépassement de 7 723,01 soit 0,92 % d'augmentation

Prestations	Coût initial	Nouveau coût	Ecart
Mobilier urbain	31 018,50	42 401,51	11 383,01
Arbres	5 032,50	1 372,50	-3 660,00
Total	36 051,00	43 774,01	7 723,01

Le montant global du dépassement s'élève ainsi à 64 598,38 € HT soit 2,48 % du montant initial du marché qui est ainsi porté à 2 668 897,96 € HT soit 3 192 001,96 € TTC.

Afin de prendre en compte les prix nouveaux, qui se substituent en totalité à ceux prévus au marché, et la prolongation du délai d'exécution de la tranche ferme, il est nécessaire de passer un avenant n°1 au marché considéré

En application des dispositions des articles L2121.12 et L2121.13 du C.G.C.T., le projet d'avenant est tenu à la disposition des Conseillers Communautaires qui peuvent venir le consulter à la direction Centrale des achats et marchés (13<sup>ème</sup> étage).

Nous vous demandons en conséquence, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir entériner l'avenant et autoriser M. le Président :

- à signer l'avenant n°1 du marché cité ci-dessus,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

M. ASSERAY vote contre.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 décembre 2008,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

M. ALAIN DAVID

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
16 JANVIER 2009

PUBLIÉ LE : 16 JANVIER 2009